

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**D180927-01**

L'an deux mille dix-huit, le 27 septembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2018

**Présents** : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés** : Annabelle DUPRET (procuration à Bernard BRUNET), Elodie GRASSOT (procuration à Carole de JOUX), Alain JUVENTIN (procuration à Pierre LOUETTE), André KEMPF (procuration à Jean-Paul HENOCQ), Gaëtan KONIECZNY (procuration à Olivier ROCHAS), Claire LOROUE (procuration à Isabelle VATANT), Jocelyne MANDAROUX

**Secrétaire de séance** : Carole de JOUX

**OBJET : Finances – Demande de fonds de concours**

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier le VI de l'article L.5216-5,  
Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Valence Romans sud Rhône Alpes en date du 7 avril 2016 approuvant le règlement des fonds de concours,  
Vu la demande d'annulation du fonds de concours concernant les ravalements de façades,

Considérant le projet de sécurisation et de mise aux normes de certains bâtiments communaux

Considérant qu'il est financé et qu'il reste à la charge de la commune 50, 15 % du coût d'opération financés sur son budget général

Considérant le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
<i>Nature</i>	<i>Montant (HT)</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>
Mise aux normes des détecteurs de fumée	4 115 €	Fonds de concours	53 597 €	49, 85%
Sécurisation de corniches de la mairie	2 312, 50 €	Reste à charge communal	53 915, 50 €	50, 15%
Mise aux normes d'accessibilité des ERP	101 085 €			
<b>Totaux</b>	<b>107 512, 50 €</b>		<b>107 512, 50 €</b>	

Considérant qu'à titre prévisionnel l'opération à financer débutera au mois de janvier 2019 pour s'achever au mois de décembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de :

- ✓ solliciter un fonds de concours pour un montant de 53 597 euros
- ✓ d'autoriser le maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir le-dit fonds de concours

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	12
Conseillers-ères représenté-e-s	6
Ayant voté pour	18
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

**Pour extrait conforme**

Fait à Montmeyran, le 28 septembre 2018

Le maire